

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : F001372191

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTRÔLE

11/12/2024

N° DU PROCÈS-VERBAL

6079 / 1

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S059F508

RAISON SOCIAL :

HDF CT

ADRESSE : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE

59113 SECLIN

03.20.62.83.35

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 062D1281

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation Date C.I. Date 1ere circulation

GG-867-BV

29-04-2022

29-04-2022

Genre

Marque

Type

CTTE

RENAULT

N10RENCTD97

N° de série dans la série du type

Energie

VF6MF000369115060

GO

Kilométrage au compteur

Désignation commerciale

148074

MASTER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

STE MERCIER

ADRESSE : 71 AVN DE FLANDRE

59700 MARCQ EN BAROEUL

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances critiques

- 1.1.13.a.3 GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible) (AVG,AVD,ARG,ARD)
 1.1.14.a.3 TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé (ARG)

Défaillances majeures

- 1.1.14.a.2 TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé (AVG,AVD,ARD)
 3.3.1.a.2 MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences (AVG)
 4.2.1.a.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse (D)
 4.2.1.b.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (ARD)

- 4.3.1.a.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AR)
 4.3.1.b.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD)

- 4.4.1.a.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (G,ARD)

- 4.4.1.b.2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD)

- 5.2.3.e.2 PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG,AVD)

- 6.1.4.a.2 PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact (AR,ARD)

- 6.1.5.c.2 SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Roue de secours mal attachée au support

- 6.2.1.a.2 ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures (AVG)

Défaillances mineures

- 4.4.4.a.1 FRÉQUENCE DE CLIGNOTEMENT : La vitesse de clignotement n'est pas conforme aux exigences

- 5.2.3.e.1 PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVG,AVD)

- 6.1.1.a.1 ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse (D)

- 6.1.1.g.1 ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)

- 6.2.1.a.1 ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément

<< ATTENTION, IL EXISTE UNE SUITE A CE PROCES-VERBAL >>

